

La UNE

Un Sursaut POUR LE GOSIER

Lundi 6 mai 2024

Dispositif **“DEVOIRS SURVEILLÉS”** avec des jeunes en contrat civique

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville du Gosier a mis en place le dispositif “Devoirs surveillés” au sein des écoles. 14 jeunes en contrats de services civiques ont été retenus pour surveiller les devoirs des élèves du CE2 au CM2 sur le temps périscolaire. Il s'agit d'une action qui a pour but de renforcer l'accompagnement à la scolarité avec les acteurs de l'éducation.

La mission principale du service civique dans ce contexte est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Les jeunes en contrat de service civique participent à l'animation d'activités ludiques et socio-culturelles, à l'élaboration et à l'animation d'activités originales et innovantes, ainsi qu'à des actions de sensibilisation des élèves aux enjeux de l'équilibre alimentaire et à la réduction de son gaspillage.

L'aide aux devoirs surveillés est un dispositif qui permet d'aider les enfants à surmonter les obstacles liés à leur situation et à améliorer leurs résultats scolaires.

Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Liliane MONTOUT, Maire du Gosier, ainsi que son équipe municipale, félicite l'implication de ces jeunes, des tuteurs et du personnel encadrant dans ce dispositif. Elle souligne l'importance de cette initiative pour permettre aux futurs citoyens éclairés de demain d'être les maillons forts de la société.



Le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Cette opération qui a débuté le 4 mars 2024, se poursuivra jusqu'en juin dans les écoles élémentaires et primaires du territoire.

